

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-5/02

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : AUTREUX Lydie

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : EUDE Gérard

OBJET : Avenant n° 1 au contrat cadre concernant les services d'adduction en fibre optique pour les collèges de Seine-et-Marne.

Par délibération du 26 juin 2009, l'Assemblée départementale a approuvé le contrat cadre de service d'adduction en fibre optique avec la société Sém@for77 pour 94 collèges de Seine-et-Marne dans la limite d'un montant de 850 000 € TTC.

Compte tenu des particularités de certains collèges, des prestations complémentaires d'adduction s'avèrent nécessaires, pour un montant total de 88 205 € HT.

Aussi, convient-il de conclure un avenant n° 1 au contrat considéré.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le contrat cadre de service d'adduction en fibre optique notifié à la société Sém@for77 le 11 septembre 2009,

VU la délibération de la séance du 20 octobre 2006, portant sur l'attribution de la délégation des services publics de mise à disposition d'un réseau départemental de communications électroniques,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant n° 1 au contrat cadre de service d'adduction en fibre optique avec Sém@for77, tel que ce projet figure en annexe n° 1 de la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer, au nom du département, cet avenant avec la société Sém@for77 et à émettre pour l'exécution du contrat ainsi modifié les bons de commande concernant les collèges de Seine-et-Marne dans la limite d'un montant de 970 000 € TTC, étant précisé que la liste des collèges annexée (annexe n° 2) à la présente délibération se substitue à celle annexée à la délibération du 26 juin 2009.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération « TICE Collège du XXI^e siècle » de l'action « Equipement et matériel TICE ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ